

Dossier de presse



LIAISON ROUTIÈRE ENTRE LES RD2 ET RD4 À SAINT-PAUL

Point d'étape : dernière grande phase de travaux réalisés

Jedi 19 juillet 2018

Le Département aux côtés des Réunionnais

MOT DU PRÉSIDENT



Le Département assure tout au long de l'année l'aménagement et l'entretien de près de 800 kilomètres de route départementale, pour un investissement global de près de 25 millions d'euros. Il s'agit pour la Collectivité de permettre aux usagers de circuler en sécurité tout en améliorant les dessertes et les connexions avec les autres réseaux routiers.

L'aménagement de la liaison la RD2/RD4 constitue à ce titre un des chantiers majeurs du Conseil départemental. Sur une route qui enregistre un trafic important, près de 9 000 véhicules par jour pour la RD2 et près de 19 000 véhicules par jour pour la RD4, il était essentiel d'apporter à la population des quartiers concernés un itinéraire alternatif permettant de désengorger le trafic au niveau de Savannah et de Cambaie.

D'un montant de plus de 20 millions d'euros, ce chantier reflète la volonté du Conseil départemental de porter des aménagements structurants pour le territoire, dans l'intérêt des Réunionnais et du développement de La Réunion.

Cyrille Melchior

PRÉAMBULE



Le patrimoine des routes départementales est constitué de :

- 720 kilomètres de routes, dont 430 se situent en montagne ;
- 400 ouvrages d'art ;
- 1500 murs de soutènement ;
- 2 tunnels ferrés (Ex-CFR) ;
- 182 radiers submersibles.

Au titre de ses compétences sur les routes départementales, le Conseil Départemental assure un entretien régulier de la voirie (renforcement de chaussée), la sécurise (sécurisation de falaises, réparation d'ouvrages d'art, réparation de chaussée), l'adapte (travaux de cheminement piéton, de réseaux pluviaux, etc.) et aménage le cas échéant de nouvelles voiries.

Lorsque les opérations deviennent complexes (nécessité d'autorisations réglementaires par exemple), elles font l'objet d'opérations spécifiques.

C'est le cas de la liaison RD2/RD4 qui vise à améliorer la sécurité routière sur la RD4 et à assurer un meilleur maillage routier permettant une répartition du trafic entre la RN1 et les Hauts par la création d'une liaison attractive entre la RD2 et la RD4 au niveau de la Plaine Saint-Paul.

Lors de Commission Permanente du 15 mai 2013, les élus ont approuvé le plan de financement de l'opération de réalisation de cette liaison.

4

**Liaison routière
entre les RD2 et
RD4 à Saint-Paul**

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

- L'objet du projet de liaison RD2/RD4 est la réalisation d'une liaison routière entre la Route Départementale n°2 et la Route Départementale n°4 sur la commune de Saint-Paul. Cette route assurera une meilleure répartition des trafics entre la RN1 et les différents quartiers de Saint-Paul (Sans-Souci, La Plaine) ;
- La RD4 représente l'unique desserte routière des pentes de Bois de Nèfles Saint-Paul. Cette route dessert le lycée Saint-Paul IV et traverse l'agglomération de Savanna où se concentrent les fonctions urbaines que sont : l'habitat, le commerce, l'école et les loisirs ;
- La RD2 dessert, quant à elle, une zone où l'urbanisation est encore faible. On note essentiellement la présence du lycée agricole ;
- La RD4 se connecte au réseau routier national par l'échangeur de Savanna qui est souvent saturé, alors que

la RD2 se raccorde sur ce même réseau par l'échangeur de Cambaie qui reste sous-utilisé. Depuis l'ouverture à la circulation de la Route des Tamarins, le trafic entre ces échangeurs atteint quotidiennement un niveau de saturation. L'amélioration du maillage routier sur le réseau départemental limitera la pression sur le réseau national ;

- L'évolution du trafic sur la zone (environ 9 000 véhicules par jour sur la D2 et environ 19 000 véhicules par jour sur la D4) montre la nécessité et l'urgence de réaliser cette liaison qui améliorera les conditions de circulation au niveau de Savanna et génèrera aussi une modification substantielle du trafic sur Cambaie ;
- Cette nouvelle voie est inscrite dans le Schéma d'Aménagement Régional depuis 1995 comme liaison secondaire d'intérêt régional participant au développement des mi-pentes et assurant un meilleur maillage routier.



5

**Liaison routière
entre les RD2 et
RD4 à Saint-Paul**

LE CONTENU DU PROJET

Le tracé de cette route s'étend sur un linéaire de 2 600 mètres avec une traversée de la ravine La Plaine qui se fait par un nouvel ouvrage d'art. Ce tracé se décompose comme suit :

- Aménagement de la RD2 existante sur une longueur de 1 000 mètres ;
- Création d'une voie nouvelle d'une longueur de 1 300 mètres entre la RD2 et le futur pont ;
- **Construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la ravine la Plaine d'une portée de 101 m ;**
- Création d'une voie nouvelle d'une longueur de 200 mètres entre le pont et la RD4.

La route est constituée de deux carrefours de type « giratoire » situés à l'origine des projets sur les RD2 et RD4. Deux autres carrefours viennent compléter le projet sur la voie nouvelle reliant la RD2 au pont.

La route est constituée de deux voies de 3,25 mètres d'emprise chacune et d'une bande cyclable en sens montant de 1,50 mètres de largeur.



6

**Liaison routière
entre les RD2 et
RD4 à Saint-Paul**

COÛTS ET FINANCEMENTS

Montant de l'opération
20 500 000 € HT

Études et foncier
3 122 701 € HT

Travaux
17 377 299 € HT

répartis en 4 marchés distincts :

- Construction d'un pont sur la ravine la Plaine
- Travaux routiers - lot n°1 : VRD
- Travaux routier - lot n°Enrobés
- Travaux paysagers

Financement

- FEDER (10 M€)
- Région (3,5 M€)
- Département (reste des dépenses)



7

**Liaison routière
entre les RD2 et
RD4 à Saint-Paul**

AVANCEMENT DU CHANTIER DU PONT

Marché n°130119 du pont

L'exécution du marché de travaux portant sur la construction d'un ouvrage d'art pour le franchissement de la Ravine la Plaine entre la RD2 et RD4 à Saint-Paul, a été confié le 24 juin 2013 au groupement GTOI (mandataire) / CORDIOLI / FORINTECH. Il s'agit d'un groupement conjoint avec une répartition des prestations comme suit :

- GTOI : Génie Civil
- CORDIOLI : Charpente Métallique
- FORINTECH : Campagne géotechnique complémentaire, ancrages passifs et actifs

Le délai d'exécution des travaux est de 24 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de le commencer. Les travaux devaient s'achever le 18 avril 2016.

Difficultés rencontrées

Après la défaillance de l'entreprise CORDIOLI et suite à la passation d'un avenant transactionnel, l'entreprise ECOA (sous-traitant de GTOI) a repris les opérations de montage et d'assemblage de la charpente métallique. Face au non respect de la démarche qualité et des clauses techniques du marché, GTOI a décidé de résilier le contrat d'ECOA.

Depuis, une nouvelle organisation a été proposée par le titulaire du groupement.

Avancement

La structure métallique est assemblée et soudée à 100 %. Le tablier en béton est achevé. Il ne reste plus qu'à réaliser le trottoir, l'étanchéité de l'ouvrage, les enrobés et les superstructures (glissières de sécurité, corniches...).

8

**Liaison routière
entre les RD2 et
RD4 à Saint-Paul**

CALENDRIER

Déjà réalisés

- Attribution des marchés de Travaux - - - - - **Décembre 2012**
- Plan de financement validé en CP - - - - - **15/05/2013**
- Début des travaux Route - - - - - **01/10/2013**
- Début des travaux du Pont - - - - - **18/04/2014**
- Livraison d'un tronçon de voie d'un kilomètre - - - - - **25/08/2015**
- Résiliation part CORDIOLI - - - - - **09/05/2016**
- Notification de l'avenant transactionnel et reprise du chantier de construction du pont avec ECOA - - - - - **06/09/2016**
- Résiliation du sous-traitant ECOA - - - - - **30/06/2017**
- Reprise du chantier du pont - - - - - **Août 2017**

À venir

- Lancement des travaux du giratoire RD4 - - - - - **22/05/2018**
- Achèvement des travaux du pont - - - - - **Octobre 2018**
- Achèvement des travaux de raccordement de la route au pont et livraison de la nouvelle infrastructure - - - - - **Fin 2018**



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr